



28<sup>e</sup> Giron des Jeunes Veveysannes – Châtel-St-Denis

## Règlement du loto du 13 août 2025

### Préambule :

Ce loto est organisé dans le cadre du 28<sup>ème</sup> Giron des Jeunes Veveysannes, à Châtel-St-Denis. Ce règlement est spécifique et établi uniquement pour ce loto.

### Déroulement :

Le loto comportera 20 séries *standards*, composées de 2 quines et de 3 cartons, 1 série *BINGO* avec 2 cartons ainsi qu'une série royale, composée d'un seul carton. Au total, le loto comprendra par conséquent 22 séries.

Les chiffres des différents cartons (tant ceux servant au jeu qu'au contrôle) doivent impérativement rester lisibles. Un carton ne pourra être déclaré gagnant qu'après avoir été contrôlé par une des personnes prévues à cet effet.

### Règlement séries standards :

Les séries *standards* se jouent avec les abonnements de couleur « blanche » et avec les pavés de 6 abonnements de couleur « blanche » également.

Les abonnements des séries *standards* sont vendus au prix de Frs. 10.- (dix francs) par abonnement et les pavés de 6 abonnements au prix de Frs. 50.- (cinquante francs) par pavé. Des séries volantes sont vendues au prix de Frs. 3.- (trois francs) pour 5 séries et sont valables pour les séries *standards* uniquement.

A l'énoncé du dernier numéro permettant de remplir sa ligne, le joueur devra crier de manière suffisamment forte « *QUINE !* » avant que le crieur n'annonce le numéro suivant. A l'énoncé du dernier numéro crié permettant de remplir son carton, le joueur devra crier suffisamment fort « *CARTON !* » avant que le crieur annonce le numéro suivant. Le dernier numéro crié doit impérativement figurer sur le carton gagnant, sous peine de nullité.

Les valeurs des lots pour les séries *standards* sont les suivantes :

- 1<sup>ère</sup> quine : Frs. 40.- (quarante francs) ;
- 2<sup>ème</sup> quine : Frs. 30.- (trente francs) ;
- 1<sup>er</sup> carton : Frs. 120.- (cent vingt francs), sauf pour les séries numéros 5, 10, 15 et 20, la valeur sera de Frs. 500.- (cinq cents francs) ;
- 2<sup>ème</sup> carton : Frs. 100.- (cent francs) ;
- 3<sup>ème</sup> carton : Frs. 80.- (huitante francs).

Les lots seront distribués en bons d'achat. S'il y a plusieurs gagnants pour le même prix, celui-ci sera partagé en parts égales entre les différents gagnants.

Ces lots ne pourront en aucun cas être échangés.

### **Règlement série BINGO :**

La série *BINGO* se joue avec des cartes spéciales « Bingo » vendues avant et durant le loto. Elles sont vendues individuellement au prix de Frs 5.- (cinq francs) ou Frs 15.- (quinze francs) pour l'achat de 4 cartes.

La série *BINGO* se composera de 2 cartons. Pour chacun des cartons, le gain est un bon de voyage à l'agence EMERAUDE VOYAGES SA.

S'il y a plusieurs gagnants lors de cette série *BINGO* (1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> carton), les bons d'achats seront divisés en part égal au nombre de gagnant, ceci toujours sous forme de bons d'achat EMERAUDE VOYAGES SA.

Ces lots ne pourront en aucun cas être échangés.

### **Règlement série royale :**

La série *royale* se joue avec les abonnements de couleur « bleue » et les pavés de 3 abonnements de couleur « bleue », vendus avant et durant le loto.

Les abonnements sont vendus au prix de Frs. 10.- (dix francs) par abonnement, et les pavés de 3 abonnements sont vendus au prix de Frs. 25.- (vingt-cinq francs) par pavé.

La série *royale* se composera d'un carton unique.

Le lot de la série *royale* est une voiture de marque BMW, 116 Hatch (Série 1).

Ce lot ne pourra en aucun cas être échangé.

S'il y a plusieurs gagnants lors de cette série *royale*, un tirage au sort sera effectué auprès du crieur. Les gagnants tireront un numéro du sac du crieur, et la personne qui tirera le numéro le plus grand remportera le lot, à savoir la voiture de marque BMW, 116 Hatch (Série 1).

Les personnes tirant les chiffres les plus bas remporteront chacune le montant de Frs. 200.-- (deux cents francs).

Les membres du Comité d'organisation du 28<sup>ème</sup> Giron des Jeunesses Veveysannes, les membres des commissions ainsi que tous les membres de la Jeunesse de Châtel-St-Denis ne sont pas autorisés à participer à cette série *royale*.

Un notaire est présent pour veiller au bon déroulement de la série *royale*, ainsi que pour la suite administrative du gagnant du lot.

**Dispositions finales :**

Aucune réclamation ne sera acceptée.

Toutes les personnes prenant part au loto du 28<sup>ème</sup> Giron des Jeunesses Veveysannes, à Châtel-St-Denis, acceptent tacitement de se soumettre au présent règlement.

**Le présent règlement, qui comporte trois pages, a été approuvé par le Comité d'organisation du 28<sup>ème</sup> Giron des Jeunesses Veveysannes, à Châtel-St-Denis, le 15 mai 2025.**

Le Président du Comité d'Organisation



Steve Grumser

Le Vice-Président du Comité d'Organisation



Frank Burgy

La responsable de la Commission « Festivités »



Adélie Currat